



LES OUTILS POUVANT VOUS AIDER...

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école



DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : **le mardi 2 juin 2020**

NOM DE L'ÉCOLE du Beau-Séjour	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
	478		Madame Kathleen Michaud
ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	FILLES :	GARÇONS	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
DATE : 2019-03-07	232	246	Mesdames Sara Laflamme et Joline Laliberté, TES

OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

NOTRE SITUATION :

<u>NOS FORCES :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ École de préscolaire et 1^{er} cycle✓ Comité sain et sécuritaire actif depuis cette année✓ La méthode 1-2-3 est utilisée pour la gestion des conflits (présentée par les TES dans chaque classe)✓ Jeux de marelle, de quatre coins, etc. ont été peints sur la section asphaltée✓ Aire de médiation sur l'asphalte✓ Étant donné que nous sommes une école de préscolaire et de premier cycle, la présence de l'intimidation au terme de la définition est peu présente dans notre milieu.	<u>NOS PRIORITÉS D'ACTION :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ En regard des résultats du sondage qui a été passé à un échantillonnage d'élèves en décembre 2018, nous constatons que les élèves se sentent en sécurité à 78 % dans l'école. Il y a une nette amélioration du sentiment de sécurité comparativement aux résultats de mars 2015 où le sentiment de sécurité était de 54 %. Selon les résultats du dernier sondage (décembre 2018), les endroits où les élèves se sentent le moins en sécurité sont : dans les corridors de l'école 71,7 %, dans les toilettes 75,2 % et dans la cour d'école 70,8 %. Toujours selon les résultats du dernier sondage, la violence physique est la plus présente. 47,8 % des élèves disent avoir vécu ce type de violence depuis le début de l'année. La violence verbale suit de près avec 46 %.
---	---

- ✓ Remise de diplômes mensuellement sous différents thèmes (je circule de façon sécuritaire, j'ai une attitude positive et respectueuse, je vis en harmonie avec les autres, GGG (gestes gentils gratuits)).
- ✓ Interventions préventives envers les élèves
- ✓ Ateliers Zippy

- ✓ Cette année (2018-2019), nous porterons une attention plus particulière à augmenter le sentiment de sécurité dans l'école et dans la cour de récréation. Ce travail se fera avec le comité des saines habitudes de vie.
- ✓ Aux alentours du printemps 2020, nous repasserons le questionnaire aux élèves afin de faire un nouvel état de situation concernant le portrait de nos actions.
- ✓ Journée contre l'intimidation à reconduire (ex. : journée-école en rose)
- ✓ Surveillance stratégique par tous les membres du personnel (enseignants et éducateurs)
- ✓ Port de dossards pour tous les enseignants et éducateurs sur la cour d'école.
- ✓ Procédure claire pour chacun des jeux sur la cour de récréation (Règles du jeu et comment se comporter)
- ✓ Règles de la cour affichées dans chacune des portes d'entrée.
- ✓ Vidéos mettant en vedette nos élèves montrant la bonne façon de jouer (ces vidéos seront présentées à tous les élèves).
- ✓ Outiller les parents et les élèves des effets négatifs de l'intimidation.
- ✓ Travailler en collaboration équipe-école versus les parents.
- ✓ Développer le respect des différences.
- ✓ Développer les habiletés sociales
- ✓ Développer l'autonomie des élèves

Tableau de bord 2019-2022

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

École : **du Beau-Séjour**

Axe d'intervention 3 du PEVR : Assurer un milieu de vie bienveillant et sécuritaire

Objectifs : D'ici juin 2022, augmenter le pourcentage d'élèves (de préscolaire et de 1^{er} cycle) se percevant toujours en sécurité à l'école.

Indicateurs et cibles	Moyens	Ressources	humaines	matérielles	financières	Suivi	Évaluation				
<p>Indicateur principal :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> Les élèves de préscolaire et de premier cycle se percevant toujours en sécurité à l'école. </div> <p>Cible :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 5px 0;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Situation de départ : Décembre 2018</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Cible : Juin 2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">78 %</td> <td style="text-align: center;">Augmentation</td> </tr> </table>	Situation de départ : Décembre 2018	Cible : Juin 2022	78 %	Augmentation		Enseignants, éducateurs, TES, professionnels, direction	X	X	X		
Situation de départ : Décembre 2018	Cible : Juin 2022										
78 %	Augmentation										
	Cueillettes des données										
	✓ Sondage annuel										

NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

- ✓ Rencontres individuelles pour aider les élèves à s'affirmer et à développer les habiletés sociales.
- ✓ Règles de conduite claires énoncées dans l'agenda (code de vie éducatif).
- ✓ Interventions préventives auprès des élèves à risque de développer des difficultés de comportement.
- ✓ Plan de surveillance stratégique
- ✓ Avoir un protocole d'intervention en situation de crise
- ✓ Boîte à confidences
- ✓ Augmentation du nombre de surveillants en étant plus visibles (port du dossard)
- ✓ Interventions précises à mettre en place dès le premier manquement majeur
- ✓ Ateliers avec Zippy
- ✓ Comité des saines habitudes de vie
- ✓ Billet : « Tu t'es fait prendre à bien faire »
- ✓ Remise de diplômes mensuellement

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- ✓ Transmission de plan de lutte à tous les parents de l'école comprenant le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l'école.
- ✓ Capsules pacifiques et/ou éducatives dans les nouvelles de Beau-Séjour.
- ✓ Faire parvenir aux parents un aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation.
- ✓ Faire parvenir aux parents un aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs.
- ✓ Prévoir des activités de collaboration avec les familles.
- ✓ Conférences

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence (voir en annexe).

Dans le protocole, nous y retrouvons :

- Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.
- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.
- Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (en annexe) et prévoient les éléments suivants :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève.
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire).
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.